



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : (514) 879-1385
Télécopieur : (514) 878-2100
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO COUR : 500-11-051741-169
NO BUREAU : 122784-004

COUR SUPÉRIEURE
« Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies »
(LRC 1985, ch.C-36) »

DANS L'AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT OU
DU COMPROMIS DE :

**CORPORATION MOUNT REAL/MOUNT REAL
CORPORATION, GESTION MRACS LTÉE/
GESTION MRACS LTD., REAL VEST
INVESTMENTS LTD. ET CORPORATION REAL
ASSURANCE ACCEPTATION,**

Personnes morales ayant fait principalement affaire au 2500, rue
Allard, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec,
H4E 2L4.

Compagnies Débitrices

**FORMULAIRE DE VOTE SUR LE PLAN DE TRANSACTION ET D'ARRANGEMENT DES
COMPAGNIES DÉBITRICES**

_____ de _____
(Nom et poste ou fonction du signataire autorisé de l'entité créancière) (Nom de l'entité créancière, si applicable)

Par la présente, je demande au Contrôleur, Raymond Chabot inc., d'enregistrer mon vote à l'égard du Plan d'arrangement comme suit :

EN FAVEUR DE L'APPROBATION DU PLAN

CONTRE L'APPROBATION DU PLAN

Signé à _____ ce jour de _____

(Signature du créancier ou du
signataire autorisé)

(Signature du témoin)

**CORPORATION MOUNT REAL/MOUNT REAL CORPORATION, GESTION MRACS LTÉE/
GESTION MRACS LTD., REAL VEST INVESTMENTS LTD. ET CORPORATION REAL ASSURANCE
ACCEPTATION**

Formulaire de vote

2

Notes :

1. Les seuls créanciers autorisés à remplir ce formulaire sont ceux qui sont autorisés à voter à l'Assemblée des Créanciers, soit ceux ayant une Réclamation aux fins de vote, telle que définie au Plan et à l'Ordonnance relative aux Réclamations et à l'Assemblée des Créanciers rendue par la Cour supérieure du Québec.
2. La détermination à savoir si un créancier a une Réclamation aux fins de vote et le montant de ladite Réclamation aux fins de vote sera faite en conformité avec l'Ordonnance relative aux Réclamations et à l'assemblée des créanciers et le Plan.
3. Un Créancier disposant d'une Réclamation aux fins de vote peut voter avant la date prévue de l'assemblée en soumettant au Contrôleur le présent formulaire de vote avant l'assemblée des créanciers :

Raymond Chabot inc.
a/s Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8
Courriel : reclamationMtl@rcgt.com
Télécopieur. : 514 858-3303

4. Afin d'être considéré, le présent formulaire de vote devra avoir été reçu par le Contrôleur **au plus tard à 10 h le 14 mars 2017**, soit avant le début de l'assemblée des créanciers.

Si des informations supplémentaires vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Audrée Laferrière par courriel à l'adresse reclamationMtl@rcgt.com ou par téléphone au 514 954-4624.